

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : Non concerné
9.2 Feux de croisement : Non concerné
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : Non
9.3.2 Latéraux : Non
9.4 Feux de position arrière : 2 mutuellement incorporés aux feux stop
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : Non concerné
9.5.2 Arrière : 2 groupés au bloc feux arrière
9.5.3 Latéraux : Non concerné
9.6 Feux stop : 2 mutuellement incorporés aux feux de position arrière
9.6.1 Troisième feu central : Non concerné
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou groupé au bloc feux arrière
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : 2
9.8.2 Arrière : 2 triangulaires indépendants ou groupés au bloc feux arrière
9.8.3 Latéraux : 4
9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de direction commandé par le véhicule tracteur
9.10 Feux de marche arrière : Non
9.11 Feux de brouillard
9.11.1 Avant : Non concerné
9.11.2 Arrière : 1 indépendant à l'arrière gauche, ou 2 groupés aux blocs feux arrière

- 9.1 Feux d'encombrement
9.12.1 Avant : Non
9.12.2 Arrière : Non
9.1 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Non
9.1 Feux spéciaux : Non

10. DIVERS

- 10 Accessoires : Néant
10 Marques d'identité
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Avant droit
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le châssis à l'avant droit
10.2.3 Structure du numéro d'identification
VLC : Identification constructeur
PR1301VB Type de remorque
06 : Année de fabrication
0001 : Numéro d'ordre de fabrication composé de 4 chiffres
10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
VLCPR1301VB060001
10.2.5 Identification du moteur : Non concerné
10 Marques d'identité du transformateur : Non concerné

11. VISITES TECHNIQUES : Non concerné

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, que les véhicules de catégorie internationale O2, genre REM, marque HUBIERE dont le type variante version suit : PR1301VB, livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Valenciennes, le 03/01/2007

Le Technicien Supérieur en Chef de l'Industrie et des Mines

Philip CARON

Vu et approuvé. Enregistré sous le numéro : V-106-06

Fait à Valenciennes, le 03/01/2007

P/ le Directeur et par délégation,

P/Le Chef du Groupe de Valenciennes, par interim

Philippe LAMACQ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, REMORQUES HUBIERE SA, ZAC La Marlière, 59613 FOURMIES, constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(1) DENOMINATION :

- | | | |
|--|---|-------------------|
| (D1) Marque | : | HUBIERE |
| (D2) Type, Variante, Version | : | PR 1301 VB |
| (D3) Dénomination commerciale | : | PR 1301 VB |
| (E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type | : | VLCPR1301VB120001 |
| (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) | : | 1300 |
| (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) | : | 1300 |
| (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) | : | Non concerné |
| (G) Masse en service (G1+75)(kg) | : | Non concerné |
| (G1) Poids à vide national (PV)(kg) | : | 300 |
| (J) Catégorie internationale | : | O2 |
| (J1) Genre national | : | REM |
| (J3) Carrosserie (désignation nationale) | : | PTE ENG |
| (K) Numéro de la réception par type | : | V-106-06 |
| (P1) Cylindrée (cm³) | : | Non concerné |
| (P2) Puissance nette maximale (kW) | : | Non concerné |
| (P3) Source d'énergie | : | Non concerné |
| (P6) Puissance administrative (CV) | : | Non concerné |
| (Q) Rapport Puissance/Masse | : | Non concerné |
| (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) | : | Non concerné |
| (U1) Niveau sonore à l'arrêt (Db[A]) | : | Non concerné |
| (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min⁻¹) | : | Non concerné |
| (V7) CO₂ (g/km) | : | Non concerné |
| (V9) Classe environnementale | : | Non concerné |

- est entièrement conforme au type, variante, version, dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

et peut de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);

- sort de nos usines, le 05/01/2012

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Fourmies, le 05/01/2012

Le Constructeur,

REMORQUES HUBIERE SAS

SAS au Capital de 215 000 €

ZAC La Marlière - BP 40070

59613 FOURMIES CEDEX

Tél. 03 27 60 54 00 - Fax 03 27 57 40 72

APE 2920 Z - SIRET 344 766 258 00026

TVA FR 08 344 766 258

(1) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-13 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet - d'une déclaration à la Préfecture,

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.